COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA/ DU / Aménagement/ Grands Projets/ Mobilité

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 30 avril 2016 Rapport n° 16/3-01

OBJET

ETUDE DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR PRUNEL (Projet de Renouvellement Urbain Nord Est Littoral)

BILAN DE LA CONCERTATION

I Contexte et cadrage

Les premières opérations de rénovation urbaine sont en phase opérationnelle. Certaines comme celle des Camélias sont en phase chantier.

L'Etat s'est engagé dans la seconde génération des projets ANRU : environ 200 quartiers sont concernés, dont 20 dans les DOM.

Cinq objectifs majeurs sont affichés dans cette nouvelle version de la Rénovation Urbaine :

- 1. gommer les inégalités sociales et favoriser la mixité;
- 2. dynamiser et pérenniser l'activité économique ;
- 3. assurer la qualité du fonctionnement urbain du quartier et du cadre de vie des habitants et des usagers ;
- 4. garantir une gestion urbaine de proximité et combler le déficit du périmètre en équipements publics (administratifs, culturels, sportifs, scolaires);
- 5. favoriser le développement et l'exploitation d'activités liées aux innovations technologiques.

Outre ces objectifs majeurs, les scénarios de Rénovation Urbaine proposés devront s'attacher à intégrer ce qui suit :

- 1. l'habitat,
- 2. la proximité (éducation, sport, culture...),
- 3. la mobilité.
- 4. l'économie et les finances,
- 5. la cohérence territoriale.
- 6. le développement durable.

Il Rappei des objectifs poursuivis par la Ville

En 2013, la Ville a élaboré un diagnostic interne permettant de démontrer qu'elle concentre un certain nombre d'inégalités et de dysfonctionnements sur son territoire, justifiant la mobilisation du dispositif ANRU.

Elle a, dans un second temps, autorisé le lancement d'une étude dans le cadre de l'élaboration du Projet de Renouvellement Urbain, sur les secteurs du Centre-Ville : Marcadet, Océan, Vauban, Butor et Sainte-Clotilde.

Dans sa séance du 13 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la concertation nécessaire sur ce projet, et qui s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les habitants sont associés à la coconstruction du projet dès la phase de réflexion. A ce titre, des ateliers ont été organisés sur les différents thèmes (habitat, mobilité, proximité...).

Les objectifs poursuivis par le Projet de Renouvellement Urbain sont les suivants :

- réhabiliter le bâti existant (logements comme commerces);
- offrir de réelles perspectives de parcours résidentiel à la population ;
- perméabiliser les limites entre le périmètre et le reste de la ville ainsi qu'entre les différents quartiers du périmètre ;
- tendre vers l'accessibilité et l'attractivité des équipements scolaires ;
- faire du TCSP existant un élément structurant du périmètre et respecter les prescriptions du PDU;
- permettre l'essor des modes doux de circulation :
- réussir la fluidification des flux de circulation;
- être en phase avec les capacités de financement effectives des acteurs publics ;
- assurer l'insertion des habitants par l'économie
- favoriser l'investissement de partenaires privés sur le périmètre, tant en phase opérationnelle que pour la vie post-opérationnelle des guartiers ;
- s'inscrire dans une vision à long terme du territoire et, ce, à l'échelle de l'agglomération ;
- retisser le lien entre les quartiers nord du périmètre et le littoral...

III Modalités de la concertation

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal du 13 décembre 2014 a défini des modalités de concertation pour associer le public tout au long des études et de l'élaboration du projet sur le périmètre pressenti.

Cette concertation a été définie comme suit :

- insertion dans la presse locale d'avis annonçant le lancement et les rendez-vous prévus dans le cadre de la concertation ainsi que par voie d'affichage dans la Commune ;
- tenue de réunions et ateliers de concertation ouverts au public ;
- mise à disposition du public, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et des Mairies Annexes du périmètre concerné, d'un registre pour recueillir l'avis du public, et d'un dossier de présentation actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet et comprenant notamment les études, les réflexions et les propositions d'aménagement.

De plus, il a été précisé que les représentants des conseils consultatifs de la Ville (en préfiguration des conseils citoyens) participeraient aux instances de pilotage du PRUNEL.

Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques peuvent ainsi être associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Projets de Renouvellement Urbain, selon les modalités prévues dans les Contrats de Ville au titre de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014.

IV Bilan de la concertation

A l'issue de la mise en œuvre des modalités de concertation, le bilan de la concertation, joint en annexe, a pu être dressé.

De façon générale, le public s'est impliqué dans les sessions d'ateliers organisées par la Ville entre le mois de décembre 2014 et le mois de juin 2015.

Dans la phase d'élaboration du diagnostic, les habitants, les acteurs locaux, les commerçants, les conseillers de secteurs et les partenaires ont largement contribué à nourrir la vision du territoire PRUNEL, à pointer les dysfonctionnements existant sur les quartiers, à soulever les attentes de la population.

Dans la phase d'élaboration de scénarios, les habitants, les acteurs locaux, les commerçants, les représentants des conseils consultatifs de la Ville et les partenaires se sont fortement exprimés. Ils ont émis des avis et fait des propositions sur les scénarios présentés.

Dans la phase de définition du projet, les habitants, les acteurs locaux, les commerçants, les représentants des conseils consultatifs de la Ville et les partenaires, ont donné leur avis, souligné les priorités à retenir dans le projet et validé les principales orientations d'aménagement du scénario de synthèse.

Dans chaque Mairie Annexe ou Centre Municipal de quartier concerné par le projet, ainsi qu'en l'Hôtel de Ville, pendant une durée de six mois minimum, le public a pu avoir à disposition de l'ensemble des documents élaborés sur le projet et en prendre connaissance, notamment :

- le dossier de présentation du PRUNEL (septembre 2013),
- la délibération relative au lancement et aux modalités de la concertation (décembre 2014),
- l'avis de presse relatif au lancement et aux modalités de la concertation (janvier 2015),
- le diagnostic du PRUNEL (rapport et synthèse mars 2015),
- les enjeux et scénarios d'aménagement « D'aujourd'hui à 2035 » (avril 2015),
- les scénarios d'aménagement, intégrant le scénario de synthèse (mai 2015),
- l'ensemble des comptes rendus des ateliers de concertation,
- les supports d'invitation du public aux ateliers et réunions de concertation...

Au cours de cette même période, un registre de concertation publique a également été mis à disposition, afin de recueillir les éventuelles remarques du public.

A la mi-avril 2016, aucune mention n'avait été portée aux registres de concertation présents dans les différentes Mairies Annexes, au Centre Municipal et en l'Hôtel de Ville.

V Apports de la concertation dans PRUNEL

Les réunions publiques et les ateliers mis en place, ont eu les effets positifs suivants :

- informer la population des différentes étapes d'un Projet de Renouvellement Urbain,
- définir les principales préoccupations des habitants sur PRUNEL et notamment,
 - o l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers (propreté, sécurité, qualité des espaces publics, désenclavement des quartiers),
 - o l'attente d'une mixité fonctionnelle sur les projets développés,
 - o l'apport d'une population diversifiée.
 - o la création de nouvelles activités économiques et l'attractivité du tissu commercial (générateur d'emploi),
 - o l'amélioration des conditions de déplacement et la création d'une mobilité alternative...

Rapport nº 16/3-01

- apporter une vision critique et être constructif dans l'élaboration des scénarios d'aménagement, dans la conduite du projet et la concertation ;
- élaborer un projet urbain préalablement débattu, coconstruit en partenariat avec les habitants des quartiers et qui, dans ses orientations d'aménagement, intègre une vision élargie et prospective, au-delà du temps du Renouvellement Urbain.

Le bilan de la concertation fait en présence des membres des conseils citoyens a permis d'améliorer les supports utilisés pour communiquer sur le projet.

La présence des représentants de citoyens au sein d'instances décisionnelles a permis un suivi continu du projet jusqu'à la validation du scénario de synthèse en comité de pilotage de juin 2015.

VI Conclusion

Il vous est rappelé que la concertation avec les habitants se poursuivra lors des phases de protocole et de réalisation du projet, ce, conformément aux obligations du règlement ANRU et aux modalités visées dans la Délibération n° 14/8-02 du Conseil Municipal en séance du 13 décembre 2014.

En conséquence, je vous demande de tirer le bilan de la concertation qui est joint en annexe (synthèse) à la présente Délibération, en application du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente Délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le MARE absent

Jacques LOWINSKY

NB Le bilan de la concertation peut être librement consulté auprès de la Direction Aménagement/
Grands Projets/ Mobilité, au 1er étage de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures ouvrables de l'administration communale, soit du lundi au jeudi de 08 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 08 h 00 à 11 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedí 30 avril 2016 Délibération n° 16/3-01

OBJET

ETUDE DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR PRUNEL (Projet de Renouveliement Urbain Nord Est Littoral)

BILAN DE LA CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 300-1 et suivants ;

Sur le RAPPORT N° 16/3-01 du Maire;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Tire le bilan de la concertation sur PRUNEL, joint en annexe (synthèse) à la présente Délibération, en application du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 2

La présente Délibération sera affichée en l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes pendant un mois.

Pour le MAIRE absent

Jacques LOWINSKY

1º Adjoint

ANNEXE BILAN DE LA CONCERTATION ELEMENTS DE SYNTHESE

1. Préambule

1.1 Objet du document

La Ville de Saint-Denis a souhaité mettre en place une démarche de concertation avec l'ensemble des parties prenantes à l'occasion de l'élaboration du PRUNEL.

Elle a souhaité que ce projet soit l'occasion d'une démarche partagée et de coconstruction avec :

- ses partenaires CINOR, Etat, Région, Département, bailleurs sociaux...;
- les acteurs économiques institutionnels et privés, les acteurs de l'habitat privé : promoteurs, bailleurs, gestionnaires...;
- les habitants, les usagers et les acteurs associatifs des quartiers concernés ;
- les différentes instances consultatives (commission accessibilité, conseil des sages, conseil des migrants de l'océan Indien, futur conseil des jeunes) et de démocratie de proximité (conseils des secteurs) mise en place par la Ville de façon pérenne, en ayant comme perspective d'intégrer dans le cours de la démarche les conseils citovens lorsque ces derniers seront installés dans le cadre de la Politique de la Ville.

2. Éléments de contexte

2.1 Cadre temporel et géographique de la concertation

Le PRUNEL a été engagé sur la base d'un périmètre de projet correspondant aux périmètres des quartiers en Politique de la Ville et d'un périmètre de réflexion constituant un vaste territoire composé de plusieurs quartiers ou secteurs.

Secteurs de la concertation

Au démarrage de la phase de réflexion, le cahier des charges de l'assistance à maîtrise d'ouvrage identifiait cinq secteurs : Butor, Sainte-Clotilde, Marcadet, Océan, Vauban. Dans la pratique, il a été pris en compte quatre secteurs, Océan et Marcadet ayant été considérés comme le secteur bas Maréchal Leclerc. Enfin, la concertation des cycles 1 et 2 a été organisée à chaque fois dans trois lieux regroupant à chaque fois un ou deux secteurs selon un découpage différent pour chaque cycle.

Le choix des lieux de concertation a donc fluctué dans le temps de façon à répondre au souhait de la Ville de ne pas multiplier les secteurs de concertation au regard de son analyse initiale de chacun d'eux et du choix d'être plus dans la proximité du quartier Vauban tout en gardant le même nombre d'ateliers de secteurs (trois au total) lors du second cycle de concertation.

Adaptation du déroulement de la concertation

Dans son organisation, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes devait se mettre en place dès la première semaine de diagnostic pluridisciplinaire sur place (décembre 2014) avec des ateliers acteurs, mais aussi des ateliers avec les habitants des différents secteurs concernés. En raison de contraintes diverses, les premiers ateliers avec les habitants ont été planifiés en février 2015, sans pour autant, à la demande du comité de pilotage, que soit décalée la phase de restitution des premiers éléments de diagnostic : ce qui a conduit à ce que le cycle 1 de la concertation et cette restitution soient en fait contigus au cours d'une même semaine.

Il y a eu trois cycles de concertation, sachant que la première semaine de travail sur site en décembre 2014 a donné lieu à une première série de rencontres avec les services de la Ville, de la CINOR et des acteurs locaux : en particulier les bailleurs sociaux et les acteurs économiques.

3. Concertation mise en place et bilan

La démarche de concertation, pour que chacun puisse apporter sa contribution à la réflexion et au projet dans une logique de coconstruction, a reposé sur quatre dispositifs de concertation :

- des réunions publiques ouvrant et clôturant cette phase, avec une réunion publique intermédiaire à destination des acteurs économiques;
- des ateliers de réflexion, d'échange et de débat, constituant le dispositif central avec la diversité des parties prenantes;
- un atelier spécifique de membres des instances participatives de la Ville, ayant vocation à constituer une instance ad hoc en attendant la mise en place des conseils citoyens qui prendront le relais dans la phase de protocole et de projet; il a été proposé de demander à des membres de ces instances extérieures au périmètre d'y participer;
- des concertations individualisées ou collectives.

		Réunions publiques	Ateliers	Atelier instance participative	Autre	Instances techniques et pilotage	Information/ Consultation
Déc 2014	Initialisation « Diagnostic »		Ateliers thématiques (7): Stratégie, Habitat, Aménagement Foncier, Vie quotidienne équipements, Territoire, Emploi Insertion, Économie institutionnelle			(Participation de	
2015 cone	Cycle 1 concertation « Diagnostic »	Réunion d'information à l'hôtel de ville	Ateliers acteurs (3): Étus, acteurs sociaux et économiques, vie quotidienne Ateliers habitants par secteur (3) Marcadet (Bas Maréchal Leclerc et Vauban), Butor et	Atelier instance ad hoc de membres d'instances participatives de la ville		représentants issus de l'atelier spécifique des membres d'instances participatives de la Ville)	
			Sainte Clotilde	Atelier bilan du cycle I de la concertation		Comité technique Comité de pilotage	
Avril	Cycle 2 concertation « Deux scénarios et des orientations »	Réunion avec les acteurs économiques	Atelier élus Atelier DGA Ville et CINOR Ateliers Ville, CINOR et Partenaires Atelier acteurs du Butor Ateliers habitants, acteurs et élus par secteur (3) Bas Maréchal Leclerc, Vauban, Butor/ Sainte- Clotilde	Atelier instance ad hoc de membres d'instances participatives de la ville	Rencontre avec acteurs économiques majeurs sur le site	Comité technique Comité de	nsi que les docaments et comptes rendus.
Jula	Cycle 3 Concertation Scénario de synthèse Protocole de préfiguration	Réunion présentation scénario de synthèse	Atelier élus Ateliers bailleurs sociaux Ateliers acteurs économiques	Atelier instance ad hoc de membres instances participatives de la ville	Diagnostic en marchant avec groupe de jeunes à Vauban Rencontre avec groupe de jeunes à Vauban	Comité technique Comité de pilotage	Mise à disposition de registres dans les mairies annexes, ainsi que

- 3.1 Premier cycle de concertation : diagnostic
- 3.1.1 Organisation et méthodes mises en œuvre : des concertations séparées

Initialiser la démarche auprès de la société civile : la première réunion publique

Le lancement de la démarche du point de vue des habitants et des acteurs associatifs a été fait lors d'une réunion publique à l'Hôtel de Ville le 9 février 2015 à 17 h 00. Cette réunion a permis de préciser :

- pourquoi la Ville souhaitait engager une Rénovation Urbaine sur la zone nord est du littoral de la Commune de Saint-Denis;
- les grandes étapes du projet (le diagnostic, les scénarios, le scénario final, les études complémentaires, la finalisation du dossier pour l'ANRU, l'ajustement du projet, le démarrage des opérations...) et les instances mises en place;
- la place accordée par la Ville à la concertation (être dans la coconstruction du projet) et les interlocuteurs avec qui elle entendait la mener : habitants, acteurs associatifs, acteurs économiques et différentes instances de concertation démocratie participative existantes : conseils de quartiers, conseil des sages, conseil consultatif des migrants, mais aussi les partenaires institutionnels (CINOR, Etat, Région, Conseil Départemental, CAF...);
- la façon dont la concertation va concrètement se dérouler: réunions publiques, ateliers de concertation... et comment celle-ci sera prise en compte dans le processus de décision.

Cette réunion a permis de répondre aux interrogations que chacun pouvait se poser au sujet de la démarche ou du projet, mais elle a cependant mobilisé très peu de monde ce jour-là compte tenu de la période électorale (départementale) peu favorable à des démarches de communication et de mobilisation du public.

Contribuer au diagnostic

Afin de permettre à chacun de contribuer au diagnostic de son secteur ou quartier dans le cadre de ce PRU, trois ateliers de concertation ont été organisés avec les habitants et les acteurs associatifs en fin de journée (17 h 30-19 h 30). Ces ateliers ont été l'occasion de recueillir les points de vue des habitants sur leur vécu quotidien et leurs attentes de façon à ce que chacun puisse apporter sa connaissance et son point de vue sur le fonctionnement de son secteur, de son quartier s'agissant de l'habitat, des courses, des loisirs, de la santé... Chacun de ces ateliers a été organisé de façon à faciliter la réflexion, la prise de parole de chacun et l'écoute mutuelle : organisation et réflexion en petits groupes avec secrétaire de table et animateur/ animatrice et synthèse en grand groupe.

Un atelier spécifique avec les membres des conseils de secteurs (équivalent à des conseils de quartiers) a été mis en place avec l'objectif de recueillir leur point de vue sur la vie quotidienne et revenir sur l'apport des concertations par secteur, mais ce dernier point n'a pu être réalisé. De même, ce premier atelier est resté circonscrit aux conseillers de secteurs, les autres instances participatives ou consultatives existantes n'ayant pu être mobilisées en amont (conseil des sages, conseil des migrants de l'océan Indien, futur conseil des jeunes...).

Complémentairement à ces ateliers avec les habitants, ont été organisés des ateliers spécifiques et séparés avec les élus, les directions générales adjointes de la Ville et de la CINOR, les techniciens de la Ville et de la CINOR et des principaux partenaires du projet.

Dans leur organisation, chacun de ces ateliers était indépendant, sans prédominance des uns par rapport aux autres, le but étant de recueillir la diversité des points de vue.

Rendre compte de la réflexion

À l'issue de l'ensemble de ces rencontres, l'équipe en charge de la concertation a fait une synthèse présentée au comité technique et au comité de pilotage du projet auxquels participaient des représentants de l'instance ad hoc mise en place avec l'atelier spécifique des membres des conseils de secteurs. Enfin, pour chacun des ateliers, un compte rendu détaillé a été établi et envoyé aux différents participants et déposé dans les différentes Mairies Annexes.

3.1.2 Bilan du premier cycle de concertation

Le premier cycle a été marqué par la contrainte posée dès le départ d'un contexte d'élection départementale qui a imposé de ne pas communiquer largement auprès de la population. Cela a été un handicap, en particulier pour la réunion publique et la première réunion dans les quartiers dont le nombre est resté limité notamment du fait d'invitations trop tardives comme l'ont souligné les conseillers de secteurs lors de leur réunion de bilan de ce premier cycle.

Les ateliers avec les habitants et usagers des quartiers : des échanges de qualité, mais une mobilisation à renforcer

Le nombre de participants a été très variable : important pour Bas Maréchal Leclerc-Marcadet-Vauban (une cinquantaine), mais faible pour les deux autres (moins d'une dizaine). Par ailleurs, tout en étant importante, la question se posait de la représentation des différents sous-secteurs dans ce vaste quartier Bas Maréchal Leclerc-Marcadet-Vauban : cela posait notamment la question de la pertinence de mener la concertation par sous-secteur, tout en maintenant une réflexion sur l'ensemble de ce grand quartier. Aussi a-t-il été considéré que le degré d'ouverture de la concertation était resté limité (au sens du nombre et de la diversité des personnes présentes). Il a alors été préconisé de progressivement renforcer la mobilisation dans différentes directions : du côté des acteurs de proximité, en particulier les commerçants, des bailleurs privés et des habitants qui sont le plus éloignés de la concertation classique : personnes précaires, migrants de l'océan Indien, jeunes...

Au regard de sa qualité, la démarche de concertation a été appréciée. Lors de ce premier cycle, elle a reçu un bon accueil de la part des participants qui se sont déplacés aux ateliers proposés dans les quartiers. Le mode opératoire choisi (travail en petits groupes, puis exercice de synthèse) a bien fonctionné et a du reste été validé lors de la réflexion des conseillers de secteurs sur ce premier cycle de concertation. De même, les outils, la liste de questionnements proposée comme base de réflexion comme les supports cartographiques se sont avérés adaptés dans cette phase comme il est indiqué dans l'encadré faisant état des réflexions des conseillers de secteurs concernant ce premier cycle.

L'atelier permanent avec les instances participatives de la Ville : les premiers pas d'une instance articulée au processus de décision

L'atelier composé de membres de conseils de secteurs et d'autres instances consultatives de la Ville occupe une place particulière dans la démarche de concertation et de communication mise en place. En effet, cette instance ad hoc a vocation à :

- donner son avis sur le projet : que ce soit au moment du diagnostic, des scénarios et du scénario choisi :
- donner son avis et accompagner la concertation et la communication pour la faciliter et donner des préconisations pour adapter celles-ci afin de favoriser le plus largement possible la participation des habitants et des usagers des quartiers, la qualité des échanges et la compréhension du projet;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160430-16301-DE en date du 09/05/2016 ; REFERENCE ACTE : 16301

 participer (trois à quatre représentants) aux instances techniques et de décision que sont le comité technique et le comité de pilotage, ce qui a été le cas au mois de février et a été apprécié par les participants (confer le compte rendu ci-après).

L'instance consultative mise en place a largement mobilisé des conseillers de secteurs, restait à l'issue de ce cycle à concrétiser l'élargissement aux autres instances participatives et à s'assurer de la bonne diversité des participants. Compte tenu de la grande variation concernant la mobilisation des habitants, il a été souligné l'importance de penser au mode de mobilisation en amont du déroulement des ateliers et d'envisager la diversité des acteurs pouvant être des vecteurs de mobilisation : conseillers de secteurs, mais aussi d'autres relais comme des commerçants, des personnes reconnues, des présidents d'associations... Enfin, il était indiqué combien il importait d'être attentif :

- aux outils, notamment au support de présentation lors de la présentation des principaux enjeux et scénarios;
- au temps, qui devra être un peu plus important : deux heures trente est le format le plus adapté;
- à l'usage possible du créole, celui-ci a été effectif lors de la réunion avec les habitants du Butor et peut se développer au fur et à mesure de l'élargissement des participants; la question se pose d'un usage aussi dans les écrits;
- à la qualité acoustique des lieux : le gymnase à Sainte-Clotilde, de ce point de vue, ne présentait pas une grande qualité.

La participation aux instances décisionnelles

Trois membres de l'atelier « instances participatives » ont participé au comité technique et au comité de pilotage et en ont rendu compte lors de la réunion de bilan de cette instance ad hoc dont le compte rendu figure ci-dessous et qui a permis ainsi de clore ce premier cycle et de préparer le second.

SUJET	certation par les conseillers de secteurs	REMARQUES				
Questions en préambule	Certains conseillers souhaitent savoir pourquoi ils ont été conviés alors qu'ils ne sont pas du périmètre PRUNEL (exemple Petite-Ile/ Bas de la Rivière). Est-ce une erreur ?	Il est rappelé que c'est la Ville qui est concernée par ce projet et que chacun est amené à pratiquer, consommer et vivre le centre-ville et notamment le secteur PRUNEL. Il a donc été fait le choix de convier d'autres secteurs soit du fait de la proximité soit parce qu'ils ont vécu le PRU 1, car leur vision du territoire et leur expérience vécue nous intéressent dans PRUNEL				
Présentation de ce qui a été prévu dans les différents cycles de concertation Information sur l'association des conseillers dans les instances décisionnelles Demande aux conseillers présents de rapporter leur vécu du comité technique et du comité de pilotage		Retour des conseillers - Expérience bien vécue - Pas de réticence des professionnels dans le format proposé - Cela a permis d'appréhender un vocabulaire plus technique - Chacun a pu intervenir comme il l'entendait - Cependant le temps de réaction dans le comité technique n'a pas été assez long - Souhait de poursuivre le débat				
	Proposition d'échange par sous-groupe sur le vécu du cycle l de concertation (forme, fond, contenu/ points positifs-points négatifs) pour les présents les attentes sur les réunions de concertation, pour les présents et ceux qui n'ont pas encore assisté aux ateliers					
	Points positifs	Points négatifs				
	Diversité et nombre de participants Mixité des publics Pouvoir donner son avis Échanges entre conseillers différents	Diversité et nombre de participants - Faire attention à la représentation des habitants - Info des réunions pas suffisamment à l'avance. - Souhait qu'il n'y ait pas d'invitation à la dernière minute, d'être informés des autres réunions - Attention aux horaires; Mettre les ateliers à des jours et heures non travaillés (après 17 h 30) - Avoir des horaires et dates en avance - Difficultés à contacter les habitants en peu de temps				
Concertation en ateliers	Méthodologie des ateliers adaptée - Toutes les thématiques sont abordées - Synthèse fidèle aux échanges - A permis de connaître les problèmes dans quartiers	Méthodologie des ateliers adaptée - Démarrage long sur certaines tables - 30 min d'échanges en sous-groupe insuffisant - Durée des ateliers très longue - Ne pas faire de redite pour les rapporteurs				
	Comptes rendus -Support synthèse clair et précis et avis pris compte (dans le document synthèse) -Témoignage du vécu du PRUI en apport positif -Participation et construction d'un projet	Comptes rendus - Certains éléments non retranscrits : forains qui se garent sur les places de parking, sans-abri qui squattent devant marché forain et les abris bus				
	Attentes Recueillir les attentes des habitants Faire un bilan des ateliers Avoir un retour de l'avancement à chaque étape, car investissement important des conseillers Voir des choses concrètes se faire Valorisation du travail des conseillers de secteur qui se sont impliqués Réunions au sein des conseils de secteur Thématiques importantes à traiter: question de la voiture dans la ville, ville durable, sécurité, tri des déchets, locaux pour se retrouver Nécessité de bouteilles d'eau et gobelets					
	Une synthèse de l'ensemble est énoncée et une facon écrite.	e personne volontaire le formalisera et le notifiera à la Ville de e et de rapporteur est attendue dans les réunions publiques.				

3.2 Second cycle de concertation : deux scénarios

3.2.1 Des concertations spécifiques et hybrides

Le second cycle de concertation a été l'occasion d'une diversité d'ateliers :

- par acteurs pour certains d'entre eux (élus, DGA, techniciens de la Ville et de la CINOR, et partenaires ;
- par secteur (trois), mais réunissant cette fois les acteurs qui avaient réfléchi de façon séparée lors du diagnostic : élus, habitants, acteurs associatifs, techniciens ; la même organisation a été mise en place pour faciliter les échanges et l'écoute mutuelle.

Si les différents secteurs d'intervention du périmètre du PRUNEL ont un certain nombre de points communs, ils présentent à bien des niveaux des situations très différenciées (l'histoire de leur constitution, leur composition et morphologie urbaine, leur passif récent en matière d'opérations d'aménagement, leur inclusion ou non dans différents dispositifs, leur position géographique sur le territoire communal...). C'est en fonction de ces éléments que pour le premier cycle de concertation, le périmètre d'étude PRUNEL avait été découpé en trois secteurs cibles pour la concertation : 1/ Vauban-Marcadet-Bas Maréchal Leclerc ; 2/ Butor ; 3/ Sainte-Clotilde.

Les apprentissages issus du premier cycle de concertation concernant la participation ayant montré la nécessité d'être au plus près des habitants pour mieux les faire venir, il a été décidé de se rapprocher des habitants de Vauban pour recueillir leur point de vue. Cela a conduit à un redécoupage toujours en trois secteurs cibles, comme lors du premier cycle de concertation, mais à la composition différente avec cette fois : 1/ Vauban, 2/ Marcadet-Bas Maréchal Leclerc ; 3/ Butor-Sainte-Clotilde.

Ces différents ateliers, d'acteurs ou de secteurs, ont été l'occasion de travailler et d'échanger à partir des scénarios élaborés par l'équipe d'AMO sur la base des principaux enjeux identifiés dans la phase de diagnostic. À l'issue de ces ateliers, l'instance comprenant les différents représentants des conseils de quartiers a été à nouveau réunie pour travailler, elle aussi, sur les scénarios. Enfin, des représentants ont, comme lors du premier cycle, participé au comité de pilotage mais, faute de disponibilité, pas au comité technique.

L'émergence d'un collectif spontané qui renforce la diversité des participants

Alors que le premier cycle de concertation s'était déroulé sans tensions particulières, la réalisation d'un des ateliers dans le quartier de Vauban a vu l'émergence en fin d'atelier d'un groupe de jeunes revendiquant d'être davantage entendu concernant leurs points de vue et attentes. Cette émergence d'un acteur collectif potentiel a conduit à organiser une rencontre spécifique dans le cadre de ce que nous avons rangé sous la catégorie d'un diagnostic en marchant et qui a été intégré en tant que tel dans la démarche d'ensemble. Cette visite commentée et discutée avec ce groupe de jeunes, essentiellement masculins, a permis d'identifier des espaces publics pouvant constituer de possibles lieux d'action d'aménagement participatif dès le protocole de préfiguration.

Rendre compte de la réflexion

À l'issue de l'ensemble de ces rencontres, l'équipe en charge de la concertation a fait une synthèse présentée au comité technique et au comité de pilotage auxquels participaient, pour ce dernier, des représentants de l'instance ad hoc mise en place avec l'atelier spécifique des membres des conseils de secteur. Pour chacun des ateliers, un compte rendu détaillé reprenant des illustrations issues des scénarios a été établi et envoyé aux différents participants et déposé dans les différentes Mairies Annexes.

Enfin, il a été rédigé un document de synthèse de la concertation sur les deux scénarios proposés. Le document de synthèse de ce second cycle avait pour objectifs de rappeler à la fois les grandes orientations partagées, les intentions de chacun des scénarios et les éléments de réflexion issus de l'ensemble des ateliers.

3.2.2 Bilan du second cycle

- ▶ L'intensité et l'ouverture de la concertation : toutes les parties prenantes ou presque sont maintenant engagées dans le processus de co-construction du PRUNEL.
 - Les habitants, les acteurs sociaux, économiques et les acteurs institutionnels à (à quelques exceptions comme le Département ou la Région) se sont fortement mobilisés.
 - La participation s'est renforcée si l'on considère le nombre et la diversité des participants : des jeunes ont par exemple été présents non seulement au cours de l'atelier des conseillers de secteurs et des instances participatives de la Ville, mais également à Vauban. Mais la mobilisation est toutefois restée limitée en ce qui concerne le secteur Butor-Sainte-Clotilde et les participants du secteur Bas Maréchal Leclerc se sont révélés beaucoup moins nombreux que lors du premier atelier. De même, les acteurs de l'habitat du patrimoine privé sont encore des acteurs qui n'ont pas été mobilisés lors de ce second cycle de concertation. Il est à noter que la réunion publique consacrée aux acteurs économiques a été particulièrement suivie.

Qualité des échanges

Des points positifs

- L'humain est au cœur du projet dans son articulation du social, du spatial et de la gestion, même si bien souvent a été fait la remarque que l'urbain prédominait, ce qui tient au fait que la partie aménagement a été ressentie comme insuffisamment équilibrée par les approches économiques et sociales;
- les participants activement mobilisés dans la réflexion en petit groupe, même qui peut être encore améliorée la fonction d'animateur du groupe pour faciliter les échanges et la prise de parole;
- la capacité des habitants à prendre en compte le périmètre PRUNEL dans son ensemble, sans être centrés d'abord sur leur quartier ;
- des restitutions souvent de qualité qui permettent à une variété de participants d'être dans cette fonction comme porteur de la réflexion du groupe;
- des habitants et acteurs force de proposition pour le contenu programmatique et qui anticipent les risques en ne dissociant jamais les aménagements proposés de leurs usages et de leur gestion;
- une implication plus forte et plus continue des services de la Ville dans les ateliers ;
- une attention aux supports de communication et à la diffusion de l'information auprès des habitants et des acteurs locaux qui traduit une amélioration au regard du premier cycle de concertation;
- une attention de la Ville (Protocole et Cabinet) à l'accueil des participants aux ateliers en proposant dans chacun d'eux une collation de qualité appréciée par les participants.

Des bémois

- Une procédure de validation qui prend trop de temps, retarde le « top départ » et fait que les invitations arrivent encore tardivement ou ne sont pas distribuées, ce qui implique de s'améliorer sur ce registre;
- des modes de représentation qui demandent à être améliorés, ce qui impliquera d'être attentifs à ce que l'on représente, mais aussi aux mots choisis pour exprimer les idées et intentions, car les habitants ont une vision réaliste de ce qui leur est présenté :
- l'intégration de publics plus difficiles à mobiliser dans ce format, ce qui implique de trouver des modalités plus informelles...

3.3 Le troisième cycle de concertation : Scénario de synthèse

Dernier cycle de concertation avant la première définition du protocole, ce troisième cycle de concertation a été moins développé que les autres si l'on considère qu'il n'a pas été l'occasion d'ateliers par secteur et que les ateliers par acteur ont été limités à un atelier élus, un atelier bailleurs sociaux et un atelier acteurs économiques.

Arrivé au stade d'un scénario de synthèse, l'objet de ce cycle a poursuivi le travail de concertation engagé, mais s'est aussi davantage centré sur l'information que sur l'approfondissement du scénario de synthèse dans la mesure où celui-ci est en fait la traduction des principaux éléments ressortant du second cycle de concertation, laissant ainsi ouvert un ensemble de questions et d'approfondissements pour la phase de protocole.

3.3.1 Une concertation orientée vers la poursuite du travail de concertation avec une partie des parties prenantes et une information élargie

Cette troisième étape de consolidation du scénario a été l'occasion d'un travail spécifique en atelier avec les élus, avec les partenaires (bailleurs d'une part et acteurs économiques d'autre part) ainsi qu'avec le groupe constitué par des représentants des instances participatives de la Ville. Il a été l'occasion de prolonger la réflexion avec le groupe de jeunes du quartier Vauban (avec lequel avait été réalisé le diagnostic en marchant lors du second cycle) concernant les secteurs les plus appropriés dans le quartier pour mener une démarche participative ainsi que sur les différentes parties prenantes à y associer.

Rendre compte de la réflexion

À l'issue de l'ensemble de ces rencontres, l'équipe en charge de la concertation a établi un compte rendu détaillé de la réunion publique, comme de l'atelier avec les membres des instances représentatives.

3.3.2 Bilan du troisième cycle

De ce troisième cycle, on retiendra notamment que :

- la participation des membres des instances participative à l'atelier leur étant destiné s'est révélée faible au regard des mobilisations précédentes; pour autant, le contenu de la réflexion s'est révélé riche du fait d'une posture critique du support présenté;
- la participation à la réunion publique, organisée dans le quartier Butor, à équidistance de tous les autres quartiers, est restée faible; le fait que nombre de participants à la réunion publique n'aient pas participé aux précédentes étapes ne s'est pas révélé un handicap; le contenu du scénario de synthèse a fait relativement consensus, hormis les interrogations relatives aux évolutions des infrastructures routières;

- les deux ateliers de travail menés avec les bailleurs sociaux et les acteurs sociaux ont permis d'approfondir la réflexion concernant en particulier : les études à envisager et à intégrer à la phase de protocole, les sujets à anticiper dans le cadre de la rédaction de cahiers des charges, les opérations non implantées dans le périmètre de la géographie prioritaire...;
- le travail engagé avec un groupe de jeunes adultes du quartier de Vauban lors du second cycle de concertation qui s'est prolongé par une seconde rencontre ; elle a permis de mieux circonscrire les lieux potentiels et de poser l'enjeu d'une démarche participative élargissant les parties prenantes à mobiliser.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du samedi 30 avril 2016 et annexé à la Délibération n° 16/3-01

Pour le MAIRE absent

Jacques LOWINSKY

1er Adjoint